



Résilier un contrat obsèque

Par **mimi**, le **22/02/2012** à **01:44**

Bonjour,

Ma mère a contracté un contrat obsèque en viager, il y a 10 ans elle réglait 52 € par trimestre mais elle veut mettre fin à ce contrat à ce jour on lui demande de verser une somme importante sachant que le contrat stipulé un capital décès de 2.500 €, elle a versé environ 2.100 € depuis 10 ans. Aujourd'hui, elle doit verser 1.300 € pour mettre fin à ce contrat. Je trouve cela de l'arnaque car elle a signé sans savoir de quoi s'agissait le mot "viager", elle a 78 ans et il ya 10 ans mon père venait de décéder ce qui, je pense, l'a influencé pour signer ce contrat.

Quel recours a-t-elle afin d'éviter de donner cette somme ? Je comprend très bien qu'il manque 400 € pour atteindre le capital de 2.500 € mais la différence ?

Merci de me répondre.

Par **gege59**, le **23/02/2012** à **20:35**

Bonsoir.

Il faut relire les conditions générales du contrat : elles seules pourront vous aiguiller...

Bon courage.